

---

# CONVENTION DE PARTICIPATION

## VIDE-GRENIERS 2025

### SAINT MICHEL DE MAURIENNE

---

A retourner, complétée et signée, avant le **30 avril 2025** à l'office de tourisme Maurienne Galibier.

- Par mail : [accueil@maurienne-galibier.com](mailto:accueil@maurienne-galibier.com)
- Par courrier : OTI Maurienne Galibier - 54 Rue du Général Ferrié 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

Cette convention est établie entre :

**L'office de tourisme intercommunal Maurienne Galibier**, représenté par Monsieur Florian BLANC, son directeur,

Et

Le **participant**, représenté par :

- Nom et prénom : .....
- Numéro de téléphone : .....
- Mail : .....
- Adresse postale : .....

J'ai lu et j'accepte les conditions stipulées dans le **règlement intérieur**.

Fait à

le

Le directeur de l'OTI Maurienne Galibier

L'exposant

# FRAIS DE PARTICIPATION & MATERIEL

Pour le vide-greniers, l'office de tourisme met à disposition des participants qui le souhaitent des tables. Les besoins sont à définir ci-dessous.

| Désignation   | Prix unitaire | Quantité souhaité  | Total |
|---|---------------|--|-------|
| Stand au mètre linéaire <u>sans matériel</u>                                    | 3,50 €        |  | €     |
| Installation d'un portant (non fourni)  | 1,50 €        |  | €     |
| Table (L x l : 2 x 0.90m – dimensions pouvant varier selon matériel disponible) | 4 €           | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 | €     |
| Total   |               |  | €     |

Type de règlement :

- Chèque à l'ordre de : Maurienne Galibier Tourisme
- Espèce
- Carte bancaire
- Virement

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

|                          |   |                |                         |                        |
|--------------------------|---|----------------|-------------------------|------------------------|
|                          | <b>Banque</b>   | <b>Guichet</b> | <b>Numéro de compte</b> | <b>Clé</b>             |
| <b>RIB FRANCE</b>        | 18106   | 00058          | 96783801989             | 71                     |
| <b>IBAN ETRANGER</b>     | FR76 1810 6000 5896 7838 0198 971   |                |                         | <b>BIC</b> AGRIFRPP881 |
| <b>Domiciliation</b>     | <b>Nom et adresse du titulaire</b>  |                |                         |                        |
| POLE COLL LOCALES(08888) | S.A. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE<br>MAURIENNE GALIBIER TOURISME<br>ESPACE MAURIENNE GALIBIER<br>54 RUE GENERAL FERRIE<br>73140 ST MICHEL DE MAURIENNE |                |                         |                        |
| <b>Tél :</b> 0450194092  |   |                |                         |                        |

---

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

---

## Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

- Nom et Prénom : .....
- Né(e) le ..... à .....
- Domicilié(e) .....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

Ou

Avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à

..... le .....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ....., le .....

Signature du participant

---

# REGLEMENT INTERIEUR

## VIDE-GRENIERS

---

L'office de tourisme Maurienne Galibier organise son **vide-greniers**, le **dimanche 04 mai 2025**, dans le cadre de la 32<sup>ème</sup> édition de la foire aux plantes.

L'Office de tourisme Maurienne Galibier s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens techniques pour organiser ce vide-greniers et s'engage à en assurer la promotion.
- Être présent pour faire respecter le plan, le règlement et les consignes de sécurité, placer les exposants.

L'exposant s'engage à :

- Respecter les clauses de la convention du vide-greniers.
- Être présent à la date et horaires indiqués.
- Mettre en place et rapporter le matériel prêté à l'endroit stipulé par le personnel de l'office de tourisme.

### Article 1 : Conditions de participation

Sur ce marché, seront autorisés à exposer les participants ayant fourni :

- La **convention de participation** complétée et signée
- Les **frais de participation et matériel** complétés
- L'**attestation sur l'honneur**
- Le **règlement** (cf. « frais de participation & matériel »)
- Une **photocopie de pièce d'identité** en cours de validité

**La responsabilité de l'office de tourisme Maurienne Galibier ne saurait être engagée en cas de vol ou détérioration des biens de l'exposant.**

### Article 2 : Tarifs et emplacement

La participation au vide – greniers est de 3.50€ le mètre linéaire (sans matériel) et 1.50€ le portant non fourni. (cf. « frais de participation & matériel »). Des tables peuvent être louées (dans la limite des stocks disponibles).

Les portants sont acceptés lors du vide-greniers mais non fournis. Celui-ci doit **obligatoirement** être mentionné dans la convention de participation (cf. « frais de participation & matériel »).

Chaque participant met en place son stand lui-même.

Dans le cas où le participant a demandé un prêt de table : elles seront entreposées à l'entrée du vide-greniers. Ce sera aux exposants eux-mêmes de les récupérer, de les installer ainsi que de les remettre au même endroit où celle-ci ont été récupérées le matin.

## Article 3 : Inscriptions

Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant.

Une annulation n'est prise en compte que si elle intervient **02** jours avant la date de la manifestation.

Un message / mail de confirmation sera envoyé à tout participant ayant fourni tous les documents demandés.

## Article 4 : Participation

Le dossier complet (composé de la convention de participation et les pièces nécessaires) doit impérativement parvenir à l'organisateur 4 jours avant la manifestation, soit le **30 avril 2025**.

L'exposant doit respecter les horaires de la manifestation.

Le personnel de l'office de tourisme sera présent sur place pour accueillir les participants.

## Article 5 : Déroulement du vide-greniers

L'évènement débutera à **09h00**.

Les horaires d'arrivée pour déballage sur le marché : à partir de **07h00 à 08h30**.

Lieu : ce marché aura lieu dans la Rue du Général Ferrié, fermée pour l'occasion.

Au-delà des horaires d'arrivée pour le déballage, il sera impossible de s'installer dans la zone d'exposition. En effet, dès 08h30, des blocs anti-intrusions seront mis en place de part et d'autre de la zone d'exposition permettant la sécurisation du vide-greniers.

En cas de mauvais temps, le vide-greniers pourra être annulé. Un mail / message d'information sera envoyé aux participants avant la veille à 16h.

L'évènement se finira à 18h00.

## Article 6 : Exclusion du marché

Tout exposant sera exclu du vide-greniers pour les motifs suivants :

- Mauvaise attitude (agressivité, ébriété) vis-à-vis des organisateurs de la manifestation, d'autres exposants ou du public
- Non présentation d'une pièce du dossier d'inscription demandé
- Dégradation du lieu d'exposition

## Article 7 : Non-respect de la présente convention

L'exposant autorise l'office de tourisme Maurienne Galibier à exploiter les images et vidéos prises lors de l'évènement afin de valoriser celui-ci et le territoire.

## Article 8 : Non-respect de la présente convention

En cas de non-respect de la convention, l'office de tourisme Maurienne Galibier peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, ni restitution des règlements. Tout différend entre les parties, relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, sera porté devant les tribunaux compétents.